



ÉCONOMIE D'EAU

Soutien à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

La communauté de communes du Pays bigouden sud a lancé, le 26 janvier 2012, un dispositif incitatif pour financer l'achat de récupérateurs d'eau de pluie à destination de l'arrosage des jardins.

Ce geste pour l'environnement permet d'économiser la ressource en eau, de faire des économies financières et offre une solution alternative écologique. La récupération de l'eau de pluie, c'est aussi restreindre les risques de saturation des stations d'épuration et d'assainissement. Suite aux tensions sur l'eau potable lors de l'été 2022, la communauté de communes du Pays bigouden sud (lors du conseil communautaire du 9 mars 2023) a validé le remboursement des achats à hauteur de 50 %, avec un plafonnement de la prise en charge à 100 € pour les particuliers.

Le conseil communautaire décide que l'enveloppe budgétaire maximale sera déterminée chaque année au budget annexe eau potable qui assure le financement de cette participation.

Comment fonctionne le dispositif ?

- La CCPBS soutient l'achat des récupérateurs d'eau, quel que soit le lieu d'achat.
- Le dispositif est limité à un récupérateur d'eau par foyer localisé sur le territoire de l'EPCI (une seule résidence qu'elle soit principale ou secondaire peut être éligible sur le territoire).
- Un foyer ayant bénéficié des précédentes dispositions n'est pas éligible à un second soutien financier.
- Le dispositif s'adresse aux particuliers et s'applique pour les factures acquittées à compter du rendu exécutoire de la délibération N° C-2023-03-09-32 en date du 22 mars 2023.
- La CCPBS vous créditera de l'aide accordée par virement bancaire.

Comment bénéficier du soutien financier pour l'achat de votre récupérateur ?

Adresser par courrier à la CCPBS

- L'imprimé de demande de soutien financier à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.
- La copie d'un justificatif de domicile sur l'une des communes du Pays bigouden sud (facture d'électricité, facture d'eau, etc.).
- La preuve d'achat (facture acquittée, ticket de caisse).
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.



ÉCONOMIE D'EAU

Soutien à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

M. / Mme

Adresse du domicile

.....

.....

Commune

Téléphone

M'engage en sollicitant le soutien à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie auprès de la communauté de communes du Pays bigouden sud à respecter les critères du dispositif et d'utilisation.

Date et signature

Vos données sont nécessaires au service comptabilité de la collectivité, pour assurer le suivi et la gestion de votre demande. Elles sont communiquées au Trésor Public pour les versements et conservées 10 ans. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement.

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande à notre délégué à la protection des données via le courriel "protection.donnees@cdg29.bzh" ou à l'adresse : La cellule RGD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper.